



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

CONVENTION AVEC LE PARC  
INTERREGIONAL DU MARAIS POITEVIN  
RELATIVE A LA RESTAURATION DE  
PARCELLES DE MARAIS

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 décembre 2010

Accusé de réception de la préfecture en date du  
mercredi 22 décembre 2010

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine PAGE -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON -

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**ESPACES VERTS ET NATURELS**

**CONVENTION AVEC LE PARC INTERREGIONAL DU MARAIS  
POITEVIN RELATIVE A LA RESTAURATION DE PARCELLES DE  
MARAIS**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Parc Interrégional du Marais Poitevin propose aux communes, faisant partie de son périmètre, des possibilités d'intervention d'urgence, dans la restauration des réseaux de canaux constituant le marais.

La Ville de Niort, possédant une grande partie des marais de Galuchet et de La Plante, situés dans une zone Natura 2000, a engagé, en partenariat avec le Parc Interrégional du Marais Poitevin, des études biologiques et hydrauliques de ce site. Ces études vont permettre d'engager prochainement une négociation pour élaborer avec l'Etat une contractualisation au titre de "Natura 2000" sur les travaux de restauration hydraulique de ces marais.

Cependant, des travaux de curage de certaines zones s'avèrent urgents, notamment pour la bonne alimentation en eau des secteurs utilisés pour le pâturage du bétail.

Aussi l'opportunité de solliciter le Parc naturel à travers son programme PARM (Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Mouillés), est apparu intéressant, dans cette première étape. La convention type à établir est valable pour une durée de cinq ans, afin d'inclure la garantie de parfaite achèvement des travaux.

Cette intervention ne donnera lieu à aucun engagement financier de la part de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Parc Interrégional du Marais Poitevin pour une durée de cinq ans,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 44 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 1  |

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Amaury BREUILLE**